

DECLARATION LIMINAIRE SNUDI FO

---

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

A l'occasion de cette CAPD, Force Ouvrière tient à rappeler des revendications fondamentales en regard d'une actualité marquée par la mise en œuvre des contre réformes qui remettent en cause le fonctionnement et l'existence même du service public.

Force Ouvrière dénonce une nouvelle fois la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), véritable arme de destruction massive de nos conditions de travail, de notre statut, de l'égalité républicaine d'accès aux services publics.

Cette politique se traduit concrètement par une réduction budgétaire arbitraire.

Nous n'acceptons pas que des personnels doivent payer pour se déplacer et exercer leurs missions. Nous demandons le paiement de tous les frais de déplacement et de toutes les indemnités ( évaluations , accompagnement éducatif, péri éducatives) pour les personnels qui ont effectué ces travaux

Les personnels du secondaire seront en grève demain, vendredi 12 mars contre la réforme des lycées dont ils demandent le retrait et contre les réductions drastiques du nombre d'heures d'enseignement.

Ces revendications sont légitimes, les personnels ont raison de revendiquer le recrutement de personnels statutaires alors que le ministre M. Chatel propose de faire appel à des étudiants ou des retraités pour les remplacements.

Les personnels du premier degré se mobilisent également contre les nombreuses suppressions de postes, conséquences de la politique de réduction des dépenses publiques et de la réforme de la mastérisation. Ils demandent le retrait de cette contre réforme qui supprime la formation initiale, envoie des étudiants et les lauréats du concours directement dans les classes et « produira » des milliers de reçus-collés pouvant alimenter la future agence de remplacement. Ils revendiquent le rétablissement de tous les postes de RASED, le subterfuge des postes surnuméraires apparaissant au grand jour cette année...

C'est aussi le moment où le gouvernement avance à grand renfort de contre vérités, la soi-disant « nécessité » d'une « réforme » des retraites. A ce sujet, nous tenons à affirmer solennellement qu'il est hors de question pour Force Ouvrière de laisser toucher au code des pensions, partie intégrante de notre statut de fonctionnaire d'Etat. Pour nous, la question des six derniers mois ne se négocie pas !

Il en est de même pour la retraite par répartition du régime général, et pour l'âge de départ à 60 ans.

Concernant le déroulement de carrière des enseignants, et en particulier le mouvement, nous ne pouvons accepter l'introduction du mérite et la possibilité de licencier les enseignants.

C'est pourquoi nous revendiquons le retrait des textes sur la mobilité des personnels.

Dans le département, nous nous étonnons de votre décision d'introduire un bloc (AGS + note) divisé par deux alors que nous étions dans un processus de négociations avec vous et monsieur le Recteur, sur un mandat unanime de la profession : retour à l'AGS. La division par deux minimise l'AGS, et laisse une part disproportionnée au deuxième bloc. Pratiquement, pour le calcul du barème, nous revenons quasiment à la situation l'an dernier. Nous ne pouvons non plus souscrire au maintien de l'obligation des vœux de zone élargies pour le mouvement à titre provisoire.

Par ailleurs, nous déplorons que vous ayez publié le memento du mouvement sans que la discussion ait été à l'ordre du jour d'une CAPD.

En tant que représentants des personnels, c'est dans cet esprit de défense de leurs droits que nous interviendrons dans cette CAPD sur les divers points de carrière à l'ordre du jour.